



REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO  
COMMISSION ELECTORALE NATIONALE INDEPENDANTE  
**CENI**

**ALLOCUTION DU PRÉSIDENT DE LA COMMISSION ÉLECTORALE NATIONALE  
INDÉPENDANTE À L'OCCASION DE LA PRÉSENTATION DU RAPPORT  
ANNUEL 2025–2026 DE LA CENI DEVANT L'ASSEMBLÉE NATIONALE**

*Kinshasa, le 27 mai 2026*

- Honorable Président de l'Assemblée nationale,*
- Honorables Membres du Bureau,*
- Honorables Députés nationaux et dignes représentants du peuple congolais,*

C'est un honneur pour moi de m'adresser à vous aujourd'hui, au nom du Bureau et de l'Assemblée plénière de la CENI, devant cette Assemblée issue des scrutins du 20 décembre 2023, dans le cadre de l'exercice de redevabilité prévu par le législateur.

C'est dans ce respect des exigences légales et des délais prescrits que la CENI a procédé au dépôt officiel de son rapport annuel 2025–2026 auprès de l'Assemblée nationale en date du 10 avril 2026.

Cet exercice n'est pas une simple formalité administrative. Il constitue un moment important de transparence institutionnelle, de dialogue républicain et d'évaluation collective du chemin parcouru dans la consolidation de notre démocratie.

C'est dans ce cadre que je prends la parole pour vous présenter notre **rapport annuel pour l'exercice 2025–2026**.

Avant d'aborder le fond de mon propos, permettez-moi de saluer chacune et chacun d'entre vous, en votre qualité de représentants légitimes du peuple congolais. Votre présence au sein de cette auguste Assemblée est l'aboutissement d'un processus électoral juste, ouvert et compétitif, au terme duquel le souverain primaire s'est librement exprimé à travers les urnes.

À cet égard, il convient de rappeler que toute remise en cause de ce choix par des voies non démocratiques constitue, en réalité, une contestation de la volonté populaire elle-même.

Je voudrais également souligner avec satisfaction la présence significative des jeunes au sein de cette Chambre. Cette évolution traduit une dynamique encourageante pour notre démocratie, qui voit émerger progressivement une nouvelle génération appelée à participer activement à la conduite des affaires publiques et à l'avenir de notre nation.

**- Honorable Président,**

**- Honorables Députés nationaux,**

Mon intervention s'articulera en deux parties : la première présentera le rapport annuel en cinq volets ; la seconde abordera les perspectives du processus électoral devant conduire aux élections de 2028 ainsi que les contraintes qui en freinent l'élan.

La première partie du rapport porte sur la poursuite des opérations électorales du cycle 2022–2027. À ce titre, la CENI a organisé les élections indirectes des sénateurs, des gouverneurs et des vice-gouverneurs au Kwilu et au Nord-Ubangi. Ces scrutins, reportés en raison de l'annulation des législatives à Masi-Manimba et à Yakoma, sont détaillés aux pages 11 et 12.

La tenue de ces élections, le 2 avril 2025, à Bandundu-Ville et à Gbadolite, a permis de restaurer la continuité institutionnelle dans ces provinces et de finaliser une étape importante du processus électoral. Je voudrais souligner ici que ces opérations se sont déroulées dans le calme, sans incident majeur et dans le respect des dispositions légales et réglementaires.

Dans la poursuite du cycle électoral, la CENI a préparé les élections des Conseillers urbains, des Bourgmestres et Bourgmestres adjoints, ainsi que des Maires et Maires adjoints. Mais, faute de financement, ces scrutins n'ont pas pu être organisés malgré l'enregistrement des candidatures et la publication du calendrier électoral.

Il importe de préciser que cette situation ne résulte ni d'une mauvaise planification ni d'une inaction de la CENI, mais d'une contrainte budgétaire qui conditionne la réussite des opérations électorales à la disponibilité effective des ressources nécessaires.

La CENI a également engagé les préparatifs de l'élection du Gouverneur et du Vice-gouverneur du Sankuru à la suite de la vacance institutionnelle dans cette province. Cette séquence montre que le cycle électoral ne se limite pas aux scrutins initiaux, mais exige de la CENI une capacité constante de réaction face aux imprévus de la vie politique nationale.

- **Honorable Président,**
- **Honorables Députés nationaux,**

La deuxième partie du rapport met en lumière le renforcement des relations entre la CENI, les institutions nationales et les partenaires internationaux.

Je voudrais notamment évoquer la transmission officielle et formelle du fichier électoral à l'Office National de l'Identification de la Population, l'ONIP le 19 février 2026.

Comme détaillé aux pages 28, 29 et 30 du présent rapport, cette initiative dite de « Mutualisation », constitue une contribution à la modernisation administrative de notre pays.

À l'international, la CENI a maintenu une coopération active, marquée par la création du Réseau des Organes de Gestion Electorale d'Afrique Centrale à Bujumbura.

Élue à l'unanimité à la présidence du ROGEAC, comme l'illustrent les développements repris aux pages 37 et 38 du présent rapport, la CENI de la RDC voit ainsi reconnues ses avancées en digitalisation, transparence et résilience informationnelle.

- *Honorable Président,*
- *Honorables Députés nationaux,*

La troisième partie du rapport est relative aux perspectives de réformes électorales. La CENI a procédé à une évaluation approfondie de la loi relative à l'identification et à l'enrôlement des électeurs ainsi que de la loi électorale.

Cette démarche s'appuie sur les enseignements du cycle électoral 2023, les observations techniques internes et les contributions des parties prenantes. Plusieurs problèmes ont été relevés.

Concernant l'enrôlement, les principales faiblesses tiennent aux restrictions frappant les Congolais de l'étranger, à l'absence de cadre pour les déplacés internes, à certaines incohérences juridiques et aux difficultés de consultation des listes électorales.

Pour y répondre, la CENI propose notamment :

- l'élargissement de l'électorat des Congolais de l'étranger ;
- l'introduction d'un cadre spécifique pour les déplacés internes ;
- le renforcement des mécanismes biométriques ;
- la modernisation des procédures de consultation des listes électorales et l'introduction du pré-enregistrement des électeurs.

Pour cela, la CENI estime qu'une réforme du système électoral devient nécessaire afin de renforcer à la fois l'inclusivité, la représentativité et la stabilité des institutions. Cette réflexion porte notamment :

- sur **l'introduction de la formule de répartition des sièges sur base de la plus forte moyenne**, des listes zébrées et bloquées pour favoriser la formation des grands ensembles politiques, une meilleure représentation des femmes, la clarification des procédures contentieuses ainsi que l'adaptation du cadre légal aux évolutions technologiques.
- Ces propositions de réforme concernent également la possibilité de dépôt des candidatures en ligne afin de simplifier certaines démarches administratives.

- La CENI a proposé l'utilisation du Centre électoral BOSOLO comme structure opérationnelle de centralisation et de publication des résultats électoraux, dans une logique de transparence et de modernisation du processus électoral.

La quatrième partie du rapport porte sur les préparatifs du cycle électoral, fondés sur la feuille de route électorale publiée le 4 avril 2025. Cette feuille de route est le principal outil de gouvernance et de programmation et fixe les échéances du cycle, recense les opérations à mener et en organise les principales séquences.

Cette feuille de route répond à un double objectif :

- permettre à la CENI d'anticiper son action
- et offrir aux institutions publiques, aux partenaires techniques et financiers, aux acteurs politiques et sociaux et aux électeurs un cadre de référence commun.

Enfin, la CENI a poursuivi avec le Ministère de l'Intérieur, Sécurité, Décentralisation et Affaires coutumières, l'actualisation de la cartographie électorale, afin de corriger les incohérences territoriales liées à la répartition des sièges, aux circonscriptions et aux bureaux de vote.



- **Honorable Président,**
- **Honorables Députés nationaux,**

La cinquième partie du rapport porte sur la situation administrative, financière et patrimoniale de la CENI.

À ce jour, l'institution compte 1 464 cadres et agents permanents répartis entre le Secrétariat Exécutif National, les Secrétariats Exécutifs Provinciaux et les Antennes comme repris à la page 57 de notre rapport. Toutefois, son fonctionnement continue d'être fortement impacté par des contraintes budgétaires persistantes.

Tout en saluant les efforts du Gouvernement dans l'apurement du budget 2023, il convient de relever que la CENI est demeurée sous-financée au regard des activités prévues. Pour l'exercice 2025, la CENI a établi un budget prévisionnel des opérations électorales d'un montant de 179 711 462 861,51 CDF (cfr page 60). Les crédits effectivement mis à disposition n'ont représenté que 54 % du budget alloué, affectant aussi bien les opérations électorales que les investissements et les dépenses de fonctionnement.

De la pages 62 à 66 du rapport, nous présentons les principaux tableaux budgétaires suivants :

- Les crédits sollicités et crédits alloués à la CENI pour 2025 ;
- Les Fonds reçus pour les opérations électorales ;
- Les Fonds reçus pour le fonctionnement ;
- Les Fonds reçus pour les rémunérations exécutées directement par la Direction de la paie du Ministère du Budget ;
- L'Utilisation des fonds reçus pour la rémunération et le fonctionnement.

La situation des retraités demeure également une préoccupation majeure. Plusieurs anciens agents ayant pourtant perçu leur décompte final continuent de vivre dans des conditions particulièrement difficiles.

Les démarches entreprises afin d'obtenir leur prise en charge par la Caisse Nationale de Sécurité Sociale des Agents Publics de l'Etat (CNSSAP) au registre national de paie des retraités n'ont malheureusement pas encore abouti.

Les conséquences de cette situation sont nombreuses :

- l'accumulation des arriérés de loyers exposant la CENI à des menaces récurrentes de déguerpissement ;
- la dégradation importante des entrepôts provoquées par les intempéries, notamment durant les saisons pluvieuses ;

- mais également les difficultés croissantes dans la prise en charge médicale des agents et de leurs familles. Cette dernière représente près de 25 % des dépenses de fonctionnement. La mise à disposition tardive des fonds fragilise les conventions conclues avec les structures hospitalières, certaines hésitant désormais à assurer la prise en charge de certains cas par crainte de non-paiement.

**- Honorable Président de l'Assemblée nationale,**

**- Honorables Membres du Bureau,**

**- Honorables Députés nationaux et dignes représentants du peuple congolais,**

Au-delà du rapport annuel, cette séance permet à la CENI de soumettre à votre appréciation les perspectives d'avenir qui en découlent.

Sur le plan normatif, la CENI a engagé des réformes électorales fondées sur l'évaluation rigoureuse des scrutins passés. Elles visent à renforcer le cadre légal, la représentativité, à simplifier les procédures et à intégrer les innovations technologiques, comme le dépôt électronique des candidatures concurremment au dépôt manuel.

Mais il serait illusoire de croire que ces ambitions pourront se concrétiser sans une prise de conscience collective de l'ampleur des défis auxquels nous faisons face.

1. Derrière chaque opération électorale se trouve une réalité souvent méconnue : celle d'une institution appelée à organiser des élections sur un territoire-continent, dans des conditions logistiques, sécuritaires et financières parmi les plus complexes au monde, et cela dans des délais particulièrement contraignants. Cette réalité impose parfois des choix pragmatiques et des adaptations réfléchies.

À titre d'exemple, la tenue des élections en dehors des périodes de fortes pluies pourrait être envisagée afin d'améliorer les opérations logistiques dans un pays aux dimensions et aux contraintes aussi exceptionnelles que celles de la République démocratique du Congo.

2. Les difficultés auxquelles la CENI demeure confrontée ne sont ni abstraites ni conjoncturelles. Elles sont structurelles. L'irrégularité des financements compromet la planification et fragilise la continuité des opérations.
3. Les contraintes logistiques imposées par l'immensité du territoire national alourdissent considérablement les coûts et les délais de déploiement.
4. La vétusté avancée des infrastructures, la dégradation progressive du patrimoine immobilier et matériel, ainsi que l'insuffisance des dispositifs de sécurisation exposent quotidiennement la CENI à des risques majeurs.

À ces contraintes s'ajoute une réalité encore plus préoccupante : l'impact direct de l'insécurité persistante dans certaines provinces, particulièrement dans l'Est de notre pays. Là-bas, ce ne sont pas uniquement des bâtiments ou des équipements qui sont détruits.

Ce sont parfois les symboles mêmes de la présence de l'État et de l'expression démocratique qui sont attaqués. Des entrepôts pillés, des matériels incendiés, des installations vandalisées, des équipements électoraux emportés ou détruits : autant d'atteintes qui affaiblissent la capacité opérationnelle de la CENI et menacent, à terme, l'égalité des citoyens devant le suffrage.



- **Honorable Président,**
- **Honorables Députés Nationaux,**

Une élection ne se prépare pas la veille. Elle se prépare dès la fin du cycle électoral précédent. Le cycle en cours se tient dans un contexte mondial marqué par la montée des cybermenaces, de la désinformation, des manipulations numériques, de l'insécurité et des contestations de plus en plus sophistiquées des résultats électoraux. Ignorer ces mutations reviendrait à exposer notre démocratie à des vulnérabilités majeures.

Nous avons pleinement conscience du contexte sécuritaire auquel notre pays demeure confronté, un contexte qui conduit naturellement l'État à orienter prioritairement une part importante de ses ressources vers la préservation de l'intégrité territoriale et la restauration de l'autorité de l'État dans les zones affectées.

Dans le même temps, certaines questions essentielles appellent une attention soutenue ainsi que des réponses claires, responsables et anticipées, au regard des prochaines échéances électorales.

C'est pourquoi je saisis l'occasion de cette invitation à venir présenter le rapport annuel pour vous recommander de prendre en compte ces contraintes financières de la CENI dans le processus d'adoption du collectif budgétaire en cours. Cette nécessité ne relève ni du confort administratif ni d'une logique bureaucratique. Elle relève d'un impératif de stabilité démocratique et de continuité de l'État.

Le décaissement tardif des budgets électoraux impose une gestion dans l'urgence, alourdit les coûts et réduit la capacité de planification. Or, organiser des élections en RDC exige prévisibilité, anticipation et régularité du financement.

La pression démographique constitue un autre défi majeur. Chaque année, des millions de jeunes atteignent l'âge électoral, ce qui impose à l'État et à la CENI d'anticiper l'identification et l'enrôlement des nouveaux majeurs.

Au-delà de la technique, le fichier électoral relève de l'inclusion citoyenne. Une démocratie ne peut se consolider si une part importante de sa jeunesse reste à l'écart du processus électoral faute d'anticipation, de moyens ou de vision.

C'est pourquoi les investissements nécessaires à l'actualisation du fichier électoral et à l'intégration des nouveaux électeurs doivent donc être engagés dès maintenant.

**- Honorable Président,**

**- Honorables Députés Nationaux,**

En d'autres termes, préparer les prochaines élections ne consiste pas uniquement à fixer une date des scrutins. Il s'agit, dès à présent, de réunir l'ensemble des conditions matérielles, financières, sécuritaires, technologiques et humaines nécessaires afin de permettre à la République de garantir, le moment venu, l'expression souveraine de chaque citoyenne et de chaque citoyen congolais.

Cette responsabilité impose une anticipation rigoureuse ainsi qu'un engagement durable de l'ensemble des parties prenantes autour de plusieurs priorités stratégiques.

Il apparaît, à cet effet, indispensable :

- d'assurer un financement régulier ;
- de veiller à ce que les réformes légales prioritaires interviennent dans les délais ;
- d'investir dans la modernisation technologique des opérations électorales ainsi que dans le renforcement de la cybersécurité ;
- de consolider les mécanismes de sécurisation du processus électoral et de protection du patrimoine de la CENI ;
- enfin, de préserver et capitaliser les acquis de chaque cycle électoral.

En définitive, la réussite du cycle électoral en cours dépendra de la capacité collective des institutions de la République, des forces politiques et sociales, des partenaires et de l'ensemble des citoyens à faire de la question électorale une priorité nationale permanente et non un sujet circonstanciel.

C'est dans cet esprit de responsabilité partagée, de dialogue et d'engagement républicain que nous comptons poursuivre ensemble la consolidation de notre démocratie.

Je vous invite donc à être les gardiens du processus électoral et les artisans des réformes dont le pays a besoin.

**Que vive la République Démocratique du Congo !**

Je vous remercie.